Séance plénière sur "La place des jeunes dans les territoires ruraux"

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 12/01/2017

Saisine liée : LA PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Revoir l'intégralité des débats du mercredi 11 janvier

Ordre du jour et chapitres :

Présentation de l'avis
Intervention de M. Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.
Déclarations des groupes
Vote

Projet d'avis corapporté par Bertrand Coly, au nom de la section de l'aménagement durable des territoires présidée par Eveline Duhamel, et Danielle Even au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par Xavier Nau.

Intervention de **M. Patrick KANNER,** Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Le Gouvernement a saisi le CESE sur la place des jeunes dans les territoires ruraux. Par-delà leur diversité, les jeunes des espaces ruraux montrent un grand attachement à leur territoire. Ils.elles font en plus forte proportion des études courtes et à caractère professionnel que leurs homologues urbain.e.s et entrent plus tôt en moyenne sur le marché du travail. Outre les difficultés d'accès des jeunes à la mobilité et aux services, trois constats apparaissent particulièrement prégnants : les inégalités entre jeunes femmes et jeunes hommes sont marquées en milieu rural ; alors que les jeunes sont un élément déterminant pour l'avenir de ces territoires, la coordination des politiques publiques en direction de la jeunesse y semble insuffisante Enfin, la baisse de la confiance des jeunes dans les institutions représentatives y est très prononcée.

Pour donner à chaque jeune des territoires ruraux de nouvelles opportunités et faire reculer les inégalités femmes/hommes, le projet d'avis fait des préconisations articulées en trois axes : créer une compétence « jeunesse » rendue obligatoire au sein de communautés de communes animant une politique jeunesse de territoire partagée ; mettre en place au sein de chaque bassin de vie une démarche de Campus ruraux de projets dédiée à l'accompagnement des jeunes dans leurs projets ; instaurer un Pacte jeunes Ruraux.ales inscrit dans les contrats de ruralité.

© - copyright CESE - Novembre 2026